



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2018

n° 078-18

Objet : RS - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes d'Aillon-le-Vieux, Le Noyer et Lescheraines

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Alain Thieffent
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Daniel Grosjean
Challes-les-Eaux	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Chambéry	Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonnier
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 9

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Pierre Duperier - Dominique Pommat - Philippe Trepiér

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2018

délibération n° 078-18

objet **RS - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes d'Aillon-le-Vieux, Le Noyer et Lescheraines**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique que des problèmes de qualité d'eau prélevée et de débits d'étiage récurrents pénalisent la gestion de l'alimentation en eau potable à Aillon-le-Vieux, Le Noyer et Lescheraines.

Afin de fiabiliser la distribution de l'eau sur ces secteurs, il est envisagé de substituer certaines ressources de qualité médiocre et de développer des interconnexions entre réseaux.

Ces aménagements permettraient d'accroître les volumes restitués au milieu naturel et de soutenir davantage les débits d'étiage des cours d'eau superficiels.

Deux projets sont envisagés.

1. Maillage du réseau d'eau potable de la commune de Le Noyer avec la commune de Lescheraines (hameau du Crozet)

Chambéry métropole - Cœur des Bauges a étudié un projet de substitution du captage de Vanin pour l'alimentation du hameau du Crozet. Ainsi, est envisagé le maillage du réseau d'alimentation d'eau potable entre les communes de Le Noyer et Lescheraines sur 885 ml, par une canalisation en PEHD Dn 110 mm, afin d'alimenter le hameau du Crozet par le réservoir du chef-lieu sur la commune de Le Noyer.

Par ce maillage, la qualité de l'eau sera améliorée et l'approvisionnement en eau de la commune sécurisée.

Aussi, cette interconnexion permettra d'abandonner des ouvrages vétustes : le réservoir du Crozet et le captage de Vanin, ainsi que les conduites entre ces ouvrages qui présentent des taux de fuite élevés.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 220 000 € HT. Ils peuvent être subventionnés par l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %.

2. Maillage du réseau du chef-lieu d'Aillon-le-Vieux avec celui du Chainay Dessus

Des aménagements à Aillon-le-Vieux sont envisagés afin de restructurer l'alimentation en eau potable.

La commune est aujourd'hui alimentée par plusieurs captages présentant des problèmes récurrents de qualité d'eau brute et de déficit de ressource en étiage. Le captage de Combe Vert apparaît notamment comme un ouvrage vieillissant, nécessitant d'importants travaux de reprise dans un contexte défavorable tant du point de vue de la qualité que de la quantité d'eau disponible.

Le réservoir du Chainay (30 m³) présente des signes de dégradation de sa structure et se situe dans une zone difficile d'accès, notamment en hiver.

Afin de fiabiliser l'alimentation en eau, il est envisagé de créer une interconnexion entre les réseaux du chef-lieu et ceux de Chainay Dessus, Dessous et les Combes.

Ces travaux permettront de supprimer le captage de Combe Vert et de restituer les volumes prélevés au milieu naturel pour soutenir le débit d'étiage. Le réservoir du Chainay sera également abandonné.

L'alimentation en eau potable sera à terme assurée par les ressources en eau du captage de Pré Pessard qui, en plus des abonnés actuels, assureront l'alimentation en eau de dix abonnés supplémentaires du secteur du Chainay.

Les démarches administratives d'instauration des périmètres de protection des captages sont en cours pour ce captage dont la qualité de l'eau est très satisfaisante.

Les travaux consistent à poser une conduite en PEHD (Ø 110 mm) d'une longueur totale de 540 m et à reprendre deux branchements (PEHD Ø 25 mm).

Au droit du raccordement, une chambre de visite sera installée et accueillera, outre les équipements hydrauliques classiques (vidange, vanne de sectionnement), un compteur de sectorisation pour améliorer la lutte contre les fuites.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 110 000 € HT. Ils peuvent être subventionnés par l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les demandes de subventions,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **adopte** le projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes d'Aillon-le-Vieux, Le Noyer et Lescheraines,

Article 2 : **effectue** ces travaux selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable et de le mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises,

Article 3 : **sollicite** l'aide de l'Agence de l'eau pour leur réalisation,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette démarche,

Article 5 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 078-18

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes d'Aillon-le-Vieux, Le Noyer et Lescheraines

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H21020H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21020H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018